

Saïdji & Moreau

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CRETEIL

07 OCT. 2021

BUREAU D'ORDRE

Ali SAÏDJI

LL.M.
Queen Mary
& Westfield College

Pierre MOREAU

DEA de droit Pénal
DESS de droit immobilier
et droit de l'urbanisme
Chargé d'enseignement
à l'Université de Paris V

Avocats associés
à la Cour

Sandra MORIN

Cécile BENHAMOUDA

Isabelle IBRAHIM

Margot LECOURT

Marine ROUPIE

Pauline CHAUVEAU

Laurence ROUSSEL

Avocats au
Barreau de Paris

Jacques MOREAU †

Professeur émérite de
l'Université Panthéon-Assas
(Paris II)

Xavier LATOUR

Professeur agrégé
des facultés de droit

Consultants

Magali ROCHEFORT

Avocat au
Barreau de Versailles
Correspondant permanent

Corinne IMBACH

Avocat aux
Barreaux de Strasbourg
& de Bruxelles

Correspondant permanent
près la Cour Européenne
des Droits de l'Homme

Éva-Laure MICHAU

Juriste

Tribunal judiciaire de Créteil

Madame la Procureure de la République

Place du Palais
94011 CRETEIL CEDEX

Paris, le 6 octobre 2021

Lettre RAR

n° 1A 171 483 7130 5

Aff. : Ali SAÏDJI / ASSOCIATION AGIR ENSEMBLE POUR
NOS DROITS

V/réf. :

Madame la Procureure de la République,

Un client a attiré hier mon attention sur des résultats de moteurs de recherche sur Internet faisant ressortir la mention de deux plaintes dans les premiers résultats associés à la recherche « Ali SAÏDJI ».

J'ai effectué une recherche « Ali SAÏDJI » sur les moteurs de recherche CHROME, BING, QWANT, ECOSIA et YAHOO lesquels font tous ressortir les mêmes résultats et dans le même ordre (seul GOOGLE ne fait pas apparaître ces résultats, peu flatteurs, me concernant).

Le premier résultat de la recherche associé à mes prénom et nom s'intitule « Plainte contre : Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) - avocat ... ».

Le cinquième résultat de la recherche associé à mes prénom et nom s'intitule « Plainte contre : Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) - avocat ... ».

J'ai cliqué sur les liens associés à ces résultats et j'ai été dirigé sur le site de l'association AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS.

S'agissant du lien relatif au premier résultat, il est indiqué sur le site de cette association (lien : <https://agirensemblepournosdroitsweb.wordpress.com/2018/03/14/plainte-contre-maitre-ali-saidji-toque-j076-avocat-au-barreau-de-paris-en-date-du-et-deposee-le-14-mars-2018-aupres-de-madame-la-procureure-de-la-republique-de-creteil-au-motif-notamment/>) :

« Plainte contre : Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) – avocat au Barreau de PARIS -, en date du et déposée le 14 MARS 2018 auprès de : – Madame la PROCUREURE de la REPUBLIQUE de CRETEIL, AU MOTIF NOTAMMENT QUE : Maître Ali SAÏDJI n'a pas encore communiqué les coordonnées de l'avocat de l'Association AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS par lequel les justiciables, victimes de leurs avocats, veulent être représentés pour les litiges qui les opposent aux avocats, BÂTONNIERS respectifs et autres avocats aux CONSEILS et officiers ministériels et/ou publics. » (**cf. pièce n° 1 jointe**).

S'agissant du lien relatif au cinquième résultat, il est indiqué sur le site de cette association (lien : <https://enmarchelesdroits.wordpress.com/2018/01/05/plainte-contre-maitre-ali-saidji-toque-j076-avocat-au-barreau-de-paris-21-rue-du-vieux-colombier-75006-paris-pour-cause-notamment-dentrave-au-cours-de-la-justice-en-date-du-et-depos/>) :

« Plainte contre : – Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) – avocat au Barreau de PARIS – 21, rue du Vieux Colombier – 75006 PARIS -, pour cause notamment d'entrave au cours de la justice, en date du et déposée le 5 JANVIER 2018 auprès de : – Madame la PROCUREURE de la République de CRETEIL, par laquelle l'Association EN MARCHÉ LES DROITS sollicite : – EN PREMIER LIEU : – la suppression immédiate du communiqué de LUMEN DATA BASE publié, A TORT, au profit de : – Madame Samah BENMAAD-MARIE – JUGE de PROXIMITÉ de CARPENTRAS -, AU MOTIF NOTAMMENT QUE : LUMEN DATA BASE constate que le document derrière lequel se retranche Madame Samah BENMAAD-MARIE – JUGE de PROXIMITÉ de CARPENTRAS -, n'est pas annexé ; ET DONC : que la requête de Madame Samah BENMAAD-MARIE – JUGE de PROXIMITÉ de CARPENTRAS – qui n'est pas motivée, est ILLEGALE et donc interdite par la loi. Il est en effet de jurisprudence constante que la motivation doit indiquer les raisons de fait et de droit (CE, 28 mai 1965, Dlle Riffaut, Rec. CE, p. 315) ; – EN SECOND LIEU : la protection de toutes les messageries électroniques des Associations AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS et EN MARCHÉ LES DROITS ; – EN TROISIÈME LIEU : la protection de tous les sites internet des Associations AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS et EN MARCHÉ LES DROITS, et de leurs pages FACEBOOK ; – EN QUATRIÈME LIEU : de bien vouloir intervenir pour permettre aux justiciables, victimes d'avocats, des BÂTONNIERS respectifs et autres avocats aux CONSEILS et officiers ministériels et/ou publics, de se faire indemniser immédiatement à hauteur du préjudice qu'ils estiment avoir subi ; – EN CINQUIÈME LIEU : – la communication immédiate des coordonnées de l'avocat de l'Association AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS par lequel les justiciables, victimes de leurs avocats, veulent être représentés, pour les litiges qui les opposent aux avocats, BÂTONNIERS respectifs et autres avocats aux CONSEILS et officiers ministériels et/ou publics, lesquelles ont été réclamées à : – Monsieur Jean-Jacques URVOAS – GARDE des SCEAUX – MINISTRE de la JUSTICE et des LIBERTES – tel que l'établit la plainte de l'Association AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS enregistrée sous le n° 22/2017 par la COUR de JUSTICE de la REPUBLIQUE ; – EN SIXIÈME LIEU : des explications concernant les sites b-reputation.com et MesOpinions.com de : – Monsieur Pierre Olivier BURTE – Représentant de CAMELIA Tech – 8, bd du Montparnasse – 75015 PARIS – et de Monsieur Didier COLOMBIER -. « La réputation est un préjugé vain et fallacieux, souvent gagnée sans mérite et perdue sans justice. ». Et MesOpinions.com est à l'origine d'une pétition intitulée : « <https://mesopinions.com/.../agir-ensemble-pour-nos-droits/33158> Droits de l'homme ... » : ce qui induit nécessairement l'obligation des sites MesOpinions.com et b-réputation.com d'aider gratuitement les justiciables. ET DONC : au-delà de leurs vœux pieux, que font les sites b.réputation.com et MesOpinions.com, pour aider les justiciables ? » **cf. pièce n° 2 jointe**).

Je vous saurais infiniment gré de m'indiquer les suites qui ont été données par votre parquet à ces plaintes qui ont été déposées à mon encontre respectivement en date du 5 janvier 2018 et du 14 mars 2018.

Je souhaite en effet être en mesure de justifier auprès de mes clients, parmi lesquels j'ai l'honneur de compter le ministère des finances, le ministère de l'intérieur, la préfecture de police de Paris, ... qu'aucune suite n'a été donnée par vos soins à ces plaintes aussi grotesques que manifestement fantaisistes, mais qui bénéficient d'une exposition sur les moteurs de recherche qui mettent à mal ma réputation professionnelle.

Plus particulièrement, l'entrave à l'exercice de la justice qu'il m'est prêté avec une grande légèreté d'avoir commis, bien que ne pouvant concerner qu'exceptionnellement un avocat (ce que le commun des mortels ignore), constitue néanmoins un délit prévu et réprimé par l'article 434-7-1 du code pénal, ce qui est infamant.

J'en appelle à votre bienveillante attention pour m'apporter rapidement une réponse, cette triste affaire me mettant dans un embarras dont je me serais volontiers passé, comme vous vous en doutez certainement.

Je vous prie d'agréer, madame la Procureure de la République, l'expression de ma considération respectueuse.

Ali SAIDJI
avocat à la cour
a.saidji@saidji-moreau.com

P.J. : 2 pièces.



Menu principal



Mar
14

Plainte contre : Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) – avocat au Barreau de PARIS -, en date du et déposée le 14 MARS 2018 auprès de : – Madame la PROCUREURE de la REPUBLIQUE de CRETEIL, AU MOTIF NOTAMMENT QUE : Maître Ali SAÏDJI n’a pas encore communiqué les coordonnées de l’avocat de l’Association AGIR ENSEMBLE POUR NOS DROITS par lequel les justiciables, victimes de leurs avocats, veulent être représentés pour les litiges qui les opposent aux avocats, BÂTONNIERS respectifs et autres avocats aux CONSEILS et officiers ministériels et/ou publics

--E-mail d’origine--

De : Agiresemble Pournosdroits <agiresemble_pournosdroits4@aol.fr>
A: tgi-creteil <tgi-creteil@justice.fr>; greffe <greffe@conseil-constitutionnel.fr>; webmestre <webmestre@conseil-constitutionnel.fr>; ali.naoui <ali.naoui@justice.fr>; tgi-melun <tgi-melun@justice.fr>; baj.courdecassation <baj.courdecassation@justice.fr>; bavpa.sadjav-sg <bavpa.sadjav-sg@justice.gouv.fr>; tgi-la-rochelle <tgi-la-rochelle@justice.fr>; francis.jullemier-millasseau <francis.jullemier-millasseau@justice.fr>; cnhj.sannino <cnhj.sannino@huissier-justice.fr>; courdejustice.courdecassation <courdejustice.courdecassation@justice.fr>; csm <csm@justice.fr>; plot.avoc <plot.avoc@wanadoo.fr>; bernard-hugues.saint-paul <bernard-hugues.saint-paul@ladepeche.fr>; accueil-rodez <accueil-rodez@justice.fr>; enmarchelesdroits <enmarchelesdroits@yahoo.com>
Envoyé le : Me, 14 Mar 2018 6:29

Sujet : **Plainte contre : Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) – avocat au Barreau de PARIS -, en date du et déposée le 14 MARS 2018 auprès de : – Madame la PROCUREURE de la REPUBLIQUE de CRETEIL, AU MOTIF NOTAMMENT QUE : Maître Ali SAÏDJI n’a pas encore communiqué les**



EN MARCHE LES DROITS

INTERVIENT GRATUITEMENT À LA DEMANDE DES JUSTICIABLES,
VICTIMES DE LEURS AVOCATS, DANS LE BUT D'OBTENIR DES
CONTRÔLES GRATUITS, EFFECTIFS, AU-DESSUS DE TOUT
SOUÇON DU TRAVAIL DES AVOCATS, BÂTONNIERS RESPECTIFS
ET AUTRES AVOCATS AUX CONSEILS ET OFFICIERS
MINISTÉRIELS ET/OU PUBLICS MIS EN CAUSE.



Menu principal

Jan
05

Plainte contre : – Maître Ali SAÏDJI (Toque J076) – avocat au Barreau de PARIS – 21, rue du Vieux Colombier – 75006 PARIS -, pour cause notamment d'entrave au cours de la justice, en date du et déposée le 5 JANVIER 2018 auprès de : – Madame la PROCUREURE de la République de CRETEIL, par laquelle l'Association EN MARCHÉ LES DROITS